Image not found or type unknown

# Aide au sujet d'un décès

Par **Moi0063**, le **24/11/2016** à **21:17**

Voilà mon père est décédé.. Il était remarie depuis peu étant donner que tous les meuble a l'intérieur de la maison sont ceux du premier mariage ai je le droit de récupéré c'est bien?

Par **Visiteur**, le **24/11/2016** à **22:19**

Bonsoir,
Il faut d'abord savoir quels sont les droits de cette épouse.
Si elle beneficie de l'usufruit de la succession, elle a l'usage des meubles.

Par **Moi0063**, le **25/11/2016** à **06:48**

il n'y a pas eu de contrat de mariage de fais elle ne veut plus me laisser entrer chez mon pere et actuellement elle porte toujours le nom de mon pere au bout de 4 mois elle ces remis avec un homme que fzire a telle droit? ESCUSEZ MOI POUR TOUTE CES QUESTIONS

Par **Visiteur**, le **25/11/2016** à **13:27**

Bonjour,
déjà il faut savoir qui est propriétaire de cette maison ? Comment a-t'elle été acquise ? Si on part du principe que la maison a été achetée par vos parents et que vous êtes le seul héritier; au décès de votre maman, une succession a du avoir lieu ? Vous avez donc du hérité d'elle ? Après, sur la part de votre papa, cette dame, qui est son épouse, a aussi des droits de succession ! Qu'ils soient mariés depuis 20 ans ou 2 jours. Et qu'elle soit avec quelqu'un d'autre est son droit le plus strict. Pas très... moral ? mais légal !

Par **Moi0063**, le **25/11/2016** à **15:48**

C'est une maison EB location! Mais tous les meubles a l'intérieur vienne du premier mariage..donc de ma mere Tout les facture ne sont pas a son nom en plis de cela elle distribue les meuble de droite a gauche[smile17]

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés